



Affiliée à la Fédération
Internationale de Boules

Copie à :
Chrono
Comité directeur



63 Rue Anatole France
69100 Villeurbanne

Téléphone
04 78 52 22 22

Télécopieur
04 78 52 50 93

Internet
www.ffsb.fr

E-mail
daf@ffsb.fr

N° Siret : 779 825 744
00039

Code NAF : 9312 Z

FÉDÉRATION FRANÇAISE DU SPORT BOULES

Hubert CHANEL

Vice-président de la F.F.S.B.
Responsable du Pôle Sportif

à

Mesdames et Messieurs les Présidents
de LBR/CS et CBD,

Mesdames et Messieurs les
correspondants informatiques

Réf. : HC/XM/0135

Objet : Calendrier Sportif 2021-2022

Villeurbanne, le 15 avril 2021

Madame la Présidente, Monsieur le Président,
Madame, Monsieur, le correspondant informatique,

Nous sommes en mesure de vous communiquer les documents habituels
pour la préparation du calendrier de la future saison sportive :

- Le calendrier général présenté mois par mois,
- La liste des dates officielles,
- Les différents tableaux de compétitions à faire compléter par les AS
organisatrices.

Vous noterez que les épreuves mixtes, désormais référencées au niveau
international, font leur apparition dans notre calendrier.

Ainsi, 2 nouveaux championnats de France sont programmés :

- début septembre pour le Doubles mixtes avec 2 phases
qualificatives pour les 3D 4D en mai et une seule pour les 1D 2D en
juillet.
- 4 journées qualificatives et une finale nationale pour les Relais
mixtes seront définies ultérieurement après finalisation des
calendriers clubs et traditionnel.

Les modalités règlementaires et pratiques de ces 2 championnats vous
seront communiquées après validation par le Comité directeur du 4 juin.

D'autre part, le Trophée de France n'est pas repris dans ce calendrier, une
refonte est à l'étude et doit déterminer s'il est pertinent de maintenir la
finalité nationale de cette manifestation.

Quelques rappels de procédure :

- Les concours Nationaux F1, F2, M2, Ligue Sport Boules M1 et Ligue
Sport Boules M2 ne seront saisis dans "Bouly" par les services de la
Fédération qu'après harmonisation des dates et lieux. Par contre,
les tableaux papier concernant ces compétitions sont à nous

adresser en retour dans les délais impartis et **nous insistons pour que soit indiquée, pour chaque concours, une deuxième date d'organisation.** En effet, sans cette proposition, toute harmonisation est impossible. Nous donnerons la priorité à ceux qui auront respecté cette procédure et, de cette manière, collaboré à cette lourde tâche en validant, dans la mesure du possible, l'un de leur choix.

- Pour ceux qui envisagent la demande d'organisation d'un concours national, des cahiers des charges spécifiques sont disponibles sur www.ffsb.fr à l'annexe 11 de la rubrique « Règlementation sportive ».
- Pour les concours "Propagande", nous vous fournissons un fichier au format ".csv" obtenu à partir d'Excel à remplir et à retourner par mail à f.amar@ffboules.fr

S'agissant des concours féminins et conformément à l'article 96.5. - Chapitre 6 du règlement sportif : « *Les concours féminins à partir de 8 équipes sont inscrits dans le groupe Propagande, sauf s'il s'agit d'un concours national qualificatif au CDF Doubles, ce qui implique :*

- *L'inscription au calendrier National.*
- *Des indemnités affectées du coefficient 2 (minimum).*
- *La gestion des points par la FFSB.*
- *L'envoi du rapport d'arbitre à la FFSB ».*

Ces opérations doivent être terminées pour le 22 mai, délai impératif pour nous permettre de préparer la réunion d'harmonisation prévue à la mi-juin.

L'importation des autres compétitions (Promotion, Loisirs, ...) à partir du même format de fichier pourra bien entendu également être utilisée. Là aussi, l'incorporation dans Bouly sera réalisée par les services de la Fédération.

Enfin, je vous rappelle que les dates du calendrier national pour les qualificatifs aux divers championnats de France traditionnels sont des dates impératives sauf lorsqu'il est précisé « date butoir », nous vous demandons donc expressément d'organiser vos fédéraux aux dates fixées car cela induirait une concurrence déloyale envers les autres compétitions programmées et homologuées par la F.F.S.B.

De même, le dernier week-end de juin est réservé aux manifestations des fédérations affinitaires, aucune compétition officielle F.F.S.B. ne doit avoir lieu à cette date.

Avec nos remerciements pour votre collaboration et votre investissement au service du Sport-Boules, nous vous prions d'agréer Madame, Monsieur, l'expression de nos cordiales et sportives salutations.

Pour Hubert CHANEL
La Secrétaire générale,



Marie-Claire BIELLI